

Rapport d'évaluation

Plan d'action SPIE BATIGNOLLES VALERIAN



Avril 2026

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise SPIE BATIGNOLLES VALERIAN dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

SPIE BATIGNOLLES VALERIAN			
Date d'adhésion au programme	13/11/2023	Date d'engagement dans le programme	30/11/2023
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	4 ans (2024-2027)		

Date de transmission du rapport de suivi	03/02/2026
Plan d'action évalué	1er plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	01/2024 - 01/2026
Date de publication du rapport d'évaluation	04/2026

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un bureau d'études mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, suffisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise **des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

Table des matières

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action	4
I.1 Engagements préexistants.....	4
I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés par l'entreprise	4
I.3 Cadre mis en place et description des actions	6
II. Evaluation	7
II.1 Synthèse de l'évaluation	7
II.1.1 Adéquation des informations fournies	7
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	7
II.1.3 Conclusion évaluative.....	7
III. Recommandations	8
III.1 Recommandations relatives à la significativité.....	8
III.1.1 Précision du plan d'action.....	8
III.1.2 Complément au plan d'action	8
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre	9
IV. Synthèse des retours du jury	10

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique

75 Avenue Louis Lépine 84700 Sorgues

Secteurs d'activité

Spie batignolles valérian est un acteur majeur des terrassements, l'entreprise réalise aussi bien des aménagements d'infrastructures routières, autoroutières, ferroviaires que des travaux de renaturation de cours d'eau, de protection de la biodiversité et de restauration de la continuité écologique. Elle est membre de l'UPGE depuis 2020.

Chiffre d'affaires

108 millions d'euros

Nombre d'employés

502

Site web de l'entreprise

<https://www.spiebatignolles.fr/entite/spie-batignolles-valerian/>

I.1 Engagements préexistants

Spie Batignolles Valérian veille à minimiser son impact sur les écosystèmes. L'entreprise s'appuie sur des analyses environnementales en amont de ses interventions, et sur un dialogue avec des spécialistes (associations environnementales, écologues). Elle adapte ses chantiers au regard de la loi GEMAPI, sensibilise ses équipes et mène des actions ciblées de protection des espèces animales ou végétales dès que la situation le nécessite.

Membre de l'UPGE (Union Professionnelle du Génie Écologique), l'entreprise réalise par ailleurs à travers son offre Eqliance, des projets à forte valeur environnementale qui concilient le développement de nouvelles infrastructures et protection de la biodiversité (renaturation, restauration d'écosystèmes) répondant ainsi aux enjeux écologiques des territoires.

L'entreprise est également triplement engagée depuis longtemps dans une démarche de développement durable, elle est certifiée QSE selon les référentiels ISO 9001, ISO 45001 et ISO 14001. Elle dispose ainsi d'un Système de Management Environnemental (SME) porté par la direction Technique, Qualité de Réalisation et Environnement visant à limiter les impacts environnementaux de toutes ses activités.

I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés par l'entreprise

Liste des enjeux prioritaires :

- Protection de la biodiversité (IN SITU de la chaîne de valeur)
- Empreinte carbone des transports de matériaux et fournitures (AMONT et sur chantier)
- Gestion de l'eau (approvisionnement et pollution/assainissement provisoire) (IN SITU de la chaîne de valeur)
- Gestion des déchets (AVAL de la chaîne de valeur)
- Connaissance du contexte environnementale : (AMONT de la chaîne de valeur):
 - Analyse environnementale du site du projet dans une perspective de cycle de vie
 - Formation et sensibilisation des intervenants sur les enjeux liés à la biodiversité.

Risques

- Risque juridique et financier lié à l'impact sur les milieux et la biodiversité
 - Pollution (hydrocarbure, Matières en suspension, déchets)
 - Pollution de l'aire (poussière)
 - Changement d'usage des terres, destruction de milieux
- Non-respect des emprises, mauvaise connaissance du contexte environnementale
- Baisse de rendement ou de productivité lié aux aléas climatiques
- Pénurie en eau, perturbation des activités de l'entreprise lié aux épidémies de maladies
- Dégradation de l'image de l'entreprise

Opportunités

- Améliorer nos procédures et méthodologies de travail en faveur de la biodiversité :
 - Analyse environnementale dans une perspective de cycle de vie avant le démarrage d'un chantier
- Amélioration de l'image de l'entreprise :
 - Clients
 - Services de l'état
 - Actionnaires
 - Collaborateurs
- Innovation pour la protection de la biodiversité :
 - Accession à de nouveaux marchés
 - Accroissement de la part de marché en travaux génie-écologique

I.3 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	<p>Le périmètre concerné par le plan d'action est l'entreprise Spie Batignolles Valérian :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le siège et les bureaux (agences régionales) -Les chantiers <p>L'ensemble de la chaîne de valeur est pris en compte ; l'Amont, In Situ (chantier) et l'Aval</p>		
Durée prévue pour la mise en œuvre	4 ans		
Nombre d'actions cœur de métier	8	Nombre d'actions complémentaires	2

Actions cœur de métier	<ul style="list-style-type: none"> • 1. Pour mieux appréhender la biodiversité, connaître et comprendre le contexte environnemental de chaque projet, afin d'optimiser nos actions sur les sites les plus sensibles en tenant compte de la saisonnalité. • 2. Mise en place de dispositif d'assainissement provisoire et limiter le stockage de produits polluants sur chantier • 3. Développer les travaux environnementaux et génie écologique pour atteindre 30% du CA en 2025 • 4. Mettre en place au moins une action en faveur de la biodiversité (Aménagement pour refuge de la faune, translocation d'espèces végétales protégées, limiter les emprises chantier) sur 100% des chantiers ayant un CA supérieur à 150 000€ à partir de 2024 • 5. Préserver la ressource en eau à travers la baisse de la consommation d'eau potable de 5% tous les ans et développer les dispositifs de récupération d'eau pluviale sur 90 % des chantiers d'ici 2027 • 6. Limiter le développement et la propagation des espèces végétales invasives déjà présentes sur nos chantiers. • 7. Diminuer notre empreinte carbone de 30% d'ici 2025 • 8. Développer l'économie circulaire, atteindre 90% de valorisation de nos déchets en 2025
-------------------------------	--

Actions complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • 1. Sensibilisation et formation à la biodiversité • 2. Inciter nos fournisseurs / sous-traitants à une démarche d'action en faveur de la biodiversité
--------------------------------	--

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

Si le dossier est plutôt complet, il aurait pu être pertinent pour faciliter l'évaluation de compléter certains aspects : mieux préciser les activités et process générant les principaux impacts, préciser le rôle des risques et opportunités dans la priorisation des enjeux et expliquer comment s'est fait cette priorisation, fournir plus d'informations sur la mise en oeuvre des actions (qui est mobilisé, quand, quel process est modifié).

Le rapport de suivi est plutôt complet mais certains éléments auraient pu être détaillés (notamment méthode de calcul pour les nouveaux indicateurs).

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Suffisant	Suffisant	Suffisant	Suffisant	Suffisant

Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Suffisant	Suffisant	Suffisant	À renforcer

II.1.3 Conclusion évaluative

Spie Batignolles Valérian a identifié ses enjeux biodiversité de manière cohérente et propose un plan d'action pertinent pour y répondre. Si certaines redondances ou imprécisions sont identifiées (notamment sur les actions 1 et 4), le plan d'action devrait permettre à l'entreprise de réduire ses impacts sur la biodiversité (réduction des nuisances chantier, de l'empreinte carbone, des pollutions...) et d'augmenter ses contributions positives (participation à des actions de génie écologique). L'entreprise dispose d'un dispositif solide de suivi grâce à l'intégration de son plan d'action biodiversité dans son système de management de l'environnement.

Au bout de 2 ans, l'entreprise a bien avancé dans la mise en œuvre de son plan d'action même si certains ajustements seront peut-être à revoir d'ici la fin du plan d'action ou pour le prochain, pour garantir des effets favorables sur la biodiversité ou une réduction d'impacts négatifs effective.

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

III.1 Recommandations relatives à la significativité

III.1.1 Précision du plan d'action

Afin de mieux percevoir la finalité de l'action 1, il serait pertinent de préciser ce qui est fait grâce à l'analyse environnementale proposée en particulier : ce qui est analysé, ce qui doit systématiquement être mis en œuvre, la couverture réelle des enjeux amont...

Certains indicateurs pourraient être plus précis pour suivre les résultats des actions et leurs effets sur la biodiversité :

- Action 1 : il serait pertinent de suivre au-delà du nombre d'analyses réalisées, le nombre de mesures de réduction des impacts mises en place suite à ces analyses, voire leur effet sur la biodiversité.
- Action 4 : afin de réellement suivre les effets sur la biodiversité il conviendrait soit de suivre les actions menées par typologie, soit les effets de ces actions sur la biodiversité ou la réduction des pressions.
- Action 6 : en se concentrant uniquement sur la mesure des surfaces traitées il est possible de passer à côté du suivi des surfaces effectivement touchées qui n'auraient pas été traitées. Il serait donc pertinent de plutôt choisir comme indicateur la part (%) de surfaces touchées non traitées.

Il serait pertinent de préciser en quoi ce plan d'action va plus loin que les engagements préexistants mais aussi le lien entre certaines actions et la réglementation (notamment en lien avec les évaluations environnementales et les réglementations sur la gestion des espèces invasives).

Afin de compléter le diagnostic sur la phase amont, il semblerait intéressant de clarifier les matériaux utilisés et leurs impacts potentiels sur l'environnement, ainsi que ceux de la fabrication des engins de chantier utilisés.

Les moyens humains et financiers prévus pour chaque action seraient à préciser notamment quantifier les montants associés aux investissements pour s'assurer de la disponibilité des ressources.

Dans la description des actions cœur de métier il aurait pu être pertinent de mieux expliquer comment l'entreprise compte parvenir au résultat (quel matériel est remplacé, quel process est mis à jour, quelles communications sont faites pour y parvenir, etc.).

III.1.2 Complément au plan d'action

Afin d'aller chercher un résultat tangible sur la biodiversité, certains objectifs pourraient être ajustés :

- Action 2 : pour aller plus loin, l'objectif de cette action pourrait être la systématisation sur les projets à fort impact (> Xm² ou € de CA, à proximité de zones sensibles, etc.)
- Action 4 : cette action pourrait être fusionnée avec la 1 et pour aller plus loin l'entreprise pourrait suivre la mise en place d'actions répondant à l'analyse environnementale.
- Action 6 : il serait préférable de se fixer un objectif sur la réduction de la taille des surfaces effectivement contaminées plutôt que sur la taille des surfaces traitées.

L'ambition de certaines actions mériterait d'être revue :

- Fusionner les actions 1 et 4 pour clarifier le fait que les aménagements à intégrer soient adaptés

au contexte local grâce à l'analyse environnementale.

- L'action 6 est à revoir: s'il s'agit de gestion liée à l'introduction potentielle d'EEE liée au terrassement alors il faut clarifier comment cela répond aux exigences réglementaires et préciser en quoi cela va au-delà, sinon retirer l'action du plan d'action EEN car il n'est pas possible de valoriser des engagements réglementaires. Si l'engagement va bien au-delà de la demande réglementaire, il serait pertinent de revoir l'indicateur pour qu'il porte sur une vraie limitation des propagations (surfaces traitées, nettoyage des véhicules et roues, approvisionnements locaux...).

Pour aller plus loin et couvrir ses impacts sur la biodiversité, l'entreprise pourrait proposer des actions plus claires sur la réduction d'impact de ses achats : matériaux certifiés, zéro plastique dans les installations, plantation systématique de végétal local...

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

Dans la perspective de la suite de la mise en œuvre de son plan d'action, l'entreprise est encouragée à :

- Continuer de mobiliser les acteurs tout au long du plan d'action, notamment l'UPGE et les associations locales qui peuvent être source d'amélioration continue ou facilitateurs sur certaines actions (gestion des espèces invasives, construction des habitats...).
- S'il est pertinent de revoir à la hausse l'action 1 pour que cela corresponde aux attentes des parties prenantes, il sera essentiel dans le prochain rapport de suivi de clarifier comment est calculé le nouvel indicateur pour l'action 2 (qu'est-ce qui est entendu par "nombre de pollutions" ? 1 pollution = 1 occurrence qu'importe la quantité de polluants déversée ? Est-ce systématiquement divisé par le CA en € ? Ou en k€ ?).
- Mettre à jour les indicateurs pour les actions 1, 4 et 6 afin de suivre les effets réels sur la biodiversité (voir propositions d'indicateurs plus haut).

Quelques points d'attention sont à soulever pour la suite sur certaines actions :

- Pour l'action 3 il est pertinent de questionner la pertinence du 30%. Faut-il exclure la nouvelle activité ferroviaire du périmètre de cette action ?
- Pour l'action 4 il y a une vraie question sur ce qui peut rentrer dans les actions en faveur de la biodiversité, notamment il semble que les visites d'école sur chantiers de génie écologique ne sont pas vraiment des actions favorables directement à la biodiversité ? Aussi il aurait été pertinent de fournir plus de détails sur comment l'entreprise est passée de 25 à 60% en un an.
- Pour l'action 6 l'entreprise s'est rendu compte du manque de pertinence de l'indicateur et il sera important d'en définir un nouveau et de fournir des résultats sur la réduction de la présence d'espèces invasives d'ici le prochain rapport.

IV. Synthèse des retours du jury

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

L'ensemble des membres du jury était en accord avec les conclusions évaluatives.

Les membres du jury ont émis les avis complémentaires suivants :

Le jury a souligné l'intérêt et la richesse de la démarche et du plan d'action proposé par l'entreprise, dont le secteur d'activité (BTP) a un fort niveau de dépendance et d'impacts sur la biodiversité. Certains aspects du plan d'action gagneraient néanmoins à être recentrés afin de mettre l'accent sur les actions les plus significatives du point de vue de la réduction des impacts sur la biodiversité.

RECOMMANDATIONS

L'ensemble des membres du jury était en accord avec les recommandations.

Les membres du jury ont émis les recommandations complémentaires suivantes :

- Donner plus de précisions concernant le caractère additionnel des actions proposées vis-à-vis de la réglementation et des actions préexistantes.
- Renforcer la prise en compte des enjeux liés à la gestion de l'eau en particulier sur les chantiers qui est un enjeu essentiel et dont les objectifs doivent absolument être poursuivis.
- Renforcer l'état des lieux concernant la pollution sonore qui n'est pas chiffrée/mesurée.
- Renforcer l'ambition concernant l'action sur les pollutions en allant au-delà du stockage et en se fixant des objectifs visant à les réduire.
- Renforcer l'objectif concernant la lutte contre les Espèces exotiques envahissantes (EEE) bien que ce sujet soit complexe.